



Versement du Child Support lorsque l'autre parent est à l'étranger (montant calculé à l'étranger)

Ces informations vous concernent si...

- vous vivez en Australie et versez un Child Support et/ou une obligation alimentaire via le Department of Human Services à un parent vivant à l'étranger (sauf en Nouvelle-Zélande).
- Le montant que vous payez a été fixé à l'étranger.

Accords internationaux

L'Australian Government Department of Human Services (Human Services) a signé des accords avec certains pays dans le cadre d'International Conventions and Agreements. Cela signifie que si vos enfants ont la citoyenneté australienne ou vivent dans l'un de ces pays, la personne qui en a la garde peut faire une demande de Child Support.

Si vous versez un Child Support en vertu d'une décision juridique prise à l'étranger, l'Australie aidera l'autre pays à fixer les modalités des paiements que vous devez verser. Dans ce cas, notre rôle est de transférer, en votre nom, les montants que vous nous avez versés et de vous contraindre à les payer si cela s'avère nécessaire.

Nous ne sommes pas en mesure de modifier le montant de la somme à payer, à moins d'une décision en ce sens émanant de l'autorité étrangère compétente ou d'un tribunal australien.

Une liste des pays avec lesquels l'Australie a signé des accords de Child Support est disponible sur le site Web humanservices.gov.au.

Comment les montants à payer sont-ils calculés ?

Le Child Support et/ou l'obligation alimentaire dans d'autres pays sont généralement décidés par des tribunaux du pays concerné. Le montant que vous devez verser est fixé par le tribunal et ne peut, en règle générale, être modifié que par décision du tribunal.

Un taux de change international est utilisé pour convertir la monnaie étrangère en dollars australiens et ainsi définir le montant à payer.

Que faire si vous n'êtes pas d'accord ?

Le calcul des montants du Child Support ou les ordonnances des tribunaux étrangers sont du ressort de la loi étrangère. Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant des versements que vous devez payer, vous devez :

- nous contacter, car même si nous ne pouvons pas modifier le montant des versements, nous devons être au courant de votre situation pour discuter des options qui s'offrent à vous ;

- contacter l'autorité qui a fixé le montant et lui demander ce que vous pouvez faire. En vous adressant directement à l'autorité basée à l'étranger, vous êtes certain que tout changement sera enregistré non seulement par cette dernière mais également par nos services.

Dans certains cas, un tribunal australien peut modifier le montant des paiements dus à l'étranger ou l'ordonnance du tribunal. Si vous envisagez de demander à un tribunal australien de modifier le montant des versements, vous devez savoir que :

- Les audiences au tribunal prennent du temps. Si nécessaire, vous pouvez faire une demande de Stay Order. Dans ce cas, nous ne pourrions pas prendre de mesures pour recouvrer les sommes dues pendant que le tribunal traite votre dossier.
- Toute modification décidée par le système judiciaire australien peut ne pas être reconnue par d'autres pays, comme les États-Unis et la Suisse. Même si nous reconnaissons la modification, le montant fixé au départ devra toujours être versé dans le pays concerné. Cela risque d'affecter votre droit d'entrée et de sortie du territoire dans ce pays.
- Certaines modifications décidées par un tribunal australien doivent être confirmées par l'autre pays (c'est tout particulièrement le cas de l'Angleterre, du pays de Galles, de l'Écosse, du Canada, de l'Afrique du Sud ou de la République d'Irlande) avant que nous puissions les accepter. Nous vous recommandons de vous adresser à un conseiller juridique indépendant pour discuter de vos options.

Nomination d'un représentant

Vous pouvez nommer une autre personne ou entité qui collaborera avec nous en votre nom. Votre représentant pourra demander des renseignements et fournir des informations en votre nom mais ne pourra pas signer de documents ou négocier pour vous. Pour nommer un représentant, remplissez le formulaire intitulé « *Representative Authority* » disponible sur humanservices.gov.au et envoyez-le nous par courrier ou par fax.

Comment procéder aux paiements ?

Les paiements doivent nous être directement versés en Australie. Il existe plusieurs moyens commodes de payer votre Child Support. Nous laisser recouvrer les montants signifie que vous n'aurez pas à vous soucier des frais de conversion d'une monnaie à l'autre.

Si vous êtes employé ou que vous recevez des paiements de la part de Centrelink ou du Department of Veterans' Affairs, nous demanderons à ce que le montant du Child Support soit directement prélevé sur votre salaire ou sur ces paiements et nous soit transmis. Procéder de la sorte ne vous coûte rien, vous facilite le paiement du Child Support et vous aide à gérer les éventuelles dettes que vous avez contractées.

Si vous ne voulez pas que nous déduisions l'argent de cette manière, vous devez nous contacter pour que les paiements s'effectuent de l'une des façons suivantes :

- Par **BPay** en utilisant le Biller Code 201509 et votre numéro de référence à 16 chiffres.

- Par **Australia Post BillPay** : le paiement peut alors se faire dans n'importe quel bureau d'Australia Post.
- Par **carte de crédit ou de débit** : rendez-vous sur le site Web de Government EasyPay à l'adresse optusmartpay.com/governmenteasypay-csa/ ou appelez le **1300 676 420**. L'utilisation de ce service implique des frais de transaction par carte.
- Par **courrier postal** : postez un chèque ou un mandat de paiement à l'ordre du Department of Human Services – Child Support avec votre bordereau de paiement à l'attention de

Department of Human Services – Child Support
 Locked Bag 11
 A'Beckett Street
 Melbourne VIC 8006

Appelez la Payments Phone line au **1800 241 272** pour plus d'informations sur ces moyens de paiement.

Inscrivez-vous dès maintenant aux Child Support Online Services

Les Child Support Online Services (également connus sous le nom de CSAonline) sont un moyen rapide, facile et sécurisé de gérer votre Child Support où et quand vous voulez. Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour consulter et mettre à jour vos renseignements personnels et nous envoyer des messages sécurisés (les pièces jointes le sont aussi). Rendez-vous sur le site humanservices.gov.au/csaonline pour en savoir plus.

Avez-vous des arriérés ?

Si vous avez été en retard dans vos versements ou pensez que vous aurez des difficultés pour payer les prochaines sommes dues, contactez-nous immédiatement au **131 272***.

Nous pouvons vous aider en :

- Élaborant un calendrier de paiements adapté à vos circonstances.
- Discutant des moyens de gérer la dette déjà accumulée et de réduire le montant des impayés.
- Fournissant les coordonnées de l'autorité compétente de l'autre pays.
- Fournissant des exemplaires des ordonnances du tribunal si nécessaire.
- Fournissant les coordonnées de prestataires de services juridiques, financiers ou d'autres services locaux.

Nous ne pourrions néanmoins ni vous défendre face à une autorité étrangère, ni vous fournir des conseils juridiques.

Qu'avons-nous le droit de faire si vous ne payez pas ?

Si vous ne payez pas votre Child Support, nous ferons notre possible pour trouver des solutions qui soient dans le meilleur intérêt des parents et des enfants. Nous vous contacterons pour discuter de vos circonstances et définir des modalités de paiement adaptées.

Si aucun arrangement n'est possible, nous prendrons les mesures nécessaires pour recouvrer les impayés pour le bien de vos enfants. Les mesures coercitives qui peuvent vous être imposées sont : la saisie obligatoire sur salaire, l'interdiction de quitter l'Australie ou une action en justice.

En cas de retard de paiement de votre Child Support, nous saisisons le montant correspondant sur tout Australian tax refund qui vous est dû afin de réduire le montant des arriérés.

Astreintes financières pour retard de paiement

Des astreintes financières s'appliquent dans le cas de retards de paiement d'un Child Support. Ces astreintes sont versées à l'Australian Government et non à l'autre parent ou à nos services. Vous pouvez en être dispensé si l'impayé du Child Support est versé dans son intégralité.

Plus d'informations sur les mesures coercitives que nous pouvons prendre sont disponibles sur le site humanservices.gov.au.

Votre situation a-t-elle changé ?

Assurez-vous que vos informations personnelles sont toujours à jour en nous informant au plus vite de tout changement affectant votre situation personnelle.

Outils d'aide

Nous proposons tout un ensemble de documents et toute une gamme de produits aidant à mieux comprendre le Child Support Scheme et destinés à vous aider, vous et vos enfants, après la séparation. Tous sont disponibles gratuitement sur humanservices.gov.au/order ou en appelant le **1800 040 972***.

Services d'aide

Des services d'aide comme la Family Relationship Advice Line sont disponibles pour les familles ayant des problèmes relationnels, ou suite à une séparation.

Cette Advice Line donne des informations et dispense des conseils sur les problèmes relationnels au sein des familles et peut vous orienter vers d'autres services tout aussi utiles près de chez vous. Appelez le **1800 050 321** entre 8 heures et 20 heures du lundi au vendredi et entre 10 heures et 16 heures le samedi (heure locale, sauf les jours fériés) ou visitez le site familyrelationships.gov.au.

Confidentialité et vie privée

Nous recueillons des informations sur vous et votre famille dans le cadre du Child Support. Nous sommes conscients que certaines informations sont sensibles ; nous accordons une grande importance à la protection de votre vie privée. Pour plus d'informations, consultez humanservices.gov.au/privacy.

Contactez-nous

- Si vous avez un compte avec les Child Support Online Services, vous pouvez nous envoyer un message sécurisé. Rendez-vous sur humanservices.gov.au/csaonline.
- Visitez notre site Web à l'adresse humanservices.gov.au/contact.
- Appelez-nous au **131 272***† pendant les heures ouvrables (de 8h30 à 16h45 du lundi au vendredi).

Le site Web de l'Australian Tax Office (ato.gov.au) pourra également vous être utile car il contient des renseignements sur les revenus imposables.

* L'appel peut vous être facturé.

† Veuillez noter que votre appel peut être enregistré.

Besoin des services d'un interprète ?

Si vous ne parlez pas anglais et que vous avez besoin d'aide, appelez le Telephone Interpreting Service au **131 450**.



Paying Child Support when the other parent is overseas (amount established overseas)

This information is for you if:

- you live in Australia and pay Child Support and/or spousal support via the Department of Human Services to a parent who lives overseas (excluding New Zealand)
- the amount you pay was established overseas.

International arrangements

The Australian Government Department of Human Services (Human Services) has arrangements with a number of countries under International Conventions and Agreements. This means if your children are Australian citizens or live in one of these countries, the person caring for them can apply for Child Support.

If you pay Child Support under a foreign system, Australia will help the other country arrange payments from you. In these cases, our role is to transfer payments on your behalf and enforce them if necessary.

We're unable to make any changes to the amount you pay unless instructed by the overseas authority or an Australian court.

A list of countries that Australia has Child Support arrangements with is available at humanservices.gov.au.

How payments are worked out

Child Support and/or spousal support in other countries are usually dealt with through the court system. Your payment amount is set by the court and can usually only be changed by the court.

The payment amount is worked out by using an international exchange rate to convert the foreign currency into Australian dollars.

What you can do if you don't agree

Child Support assessments or court orders made overseas come under foreign law. If you don't agree with the amount you've been assessed to pay, you should:

- contact us—while we can't usually change the amount, we need to know about your circumstances to discuss your options
- contact the authority that determined the amount and ask them about your options. Dealing directly with the overseas authority ensures any changes will be recorded by us as well as by the overseas authority.

In some cases, an overseas assessment or court order can be changed by an Australian court. If you're thinking about applying to an Australian court for a change to the amount, you should know that:

- court hearings take time. If needed you can apply for a 'Stay Order'. This can prevent us from taking any collection action while your matters are before the court
- Australian variations may not be recognised in other countries such as the United States and Switzerland. Although we'll recognise the variation, the original amount is still payable in that country. This may affect your ability to travel in and out of that country
- some variations made by an Australian court must be confirmed by the other country (in particular England, Wales, Scotland, Canada, South Africa or the Republic of Ireland) before we can recognise them. We recommend you seek independent legal advice about this and your options.

Nominating a representative

You can nominate another person or organisation to work with us on your behalf. Your representative will be able to make enquiries and provide information on your behalf, but they won't be able to sign documents and negotiate for you. To nominate a representative, fill out the *Representative Authority* form available at humanservices.gov.au and send or fax it to us.

How you can make payments

Payments should be made to us in Australia. There are a number of convenient ways to pay Child Support. Having your payment collected by us means that you don't need to worry about the costs of converting your payments to another currency.

If you're employed, or receive Centrelink payments, or payments from the Department of Veterans' Affairs, we will arrange for your Child Support to be deducted and sent to us directly. There's no cost involved. It makes paying Child Support easy and convenient and may help to manage any debt you may have.

If you don't want us to deduct payments in this way, you must contact us so that we can arrange an alternative method such as:

- **BPay**—you'll need Biller Code 201509 and your 16 digit reference number
- **Australia Post BillPay**—make a payment at any branch of Australia Post
- **Credit or debit card**—visit the Government EasyPay website optusmartpay.com/governmenteasypay-csa/ or call **1300 676 420**.
Using this service will incur a card payment fee
- **mail**—post a cheque or money order payable to the Department of Human Services – Child Support with your payment slip to:
Department of Human Services – Child Support
Locked Bag 11
A'Beckett Street
Melbourne VIC 8006

Call the Payments Phone line on **1800 241 272** for more information about these payment options.

**PAYING CHILD SUPPORT WHEN THE OTHER PARENT IS OVERSEAS
(AMOUNT ESTABLISHED OVERSEAS)**

Enrol now for Child Support Online Services

Child Support Online Services (currently known as CSAonline) is a quick, easy and secure way to do your Child Support business where and when it suits you. Enrol now to view and update your personal details and send us secure messages (including attachments). Visit humanservices.gov.au/csaonline to learn more.

Are you getting behind with payments?

If you're getting behind or think you might have trouble making the next payment, get in touch with us immediately on **131 272***.

We can help you by:

- developing a payment plan based on your circumstances
- discussing options to manage the debt already incurred and reduce any outstanding amounts
- providing contact details for the overseas authority
- providing copies of court orders if needed
- offering referrals to legal, financial and other local service providers.

We can't act as an advocate for you with an overseas authority or provide legal advice.

What we can do if you don't pay

If you don't pay your Child Support, we'll work with you to achieve the best outcome for both parents and the children. We'll contact you to discuss your circumstances and work out a suitable payment plan.

If we can't come to an arrangement with you, we may actively try to recover the overdue amount for the benefit of your children. Enforcement options include compulsory salary deductions, preventing you from leaving Australia or legal action.

When you have overdue Child Support payments, we'll intercept any Australian tax refund due to you to help reduce the amount owing.

Late payment penalties

Late payment penalties are applied to outstanding Child Support amounts. These penalties are paid to the Australian Government- not to the other parent or us. Penalties may be waived if the overdue Child Support is paid in full.

You can find more information about our enforcement approach on humanservices.gov.au.

Has something changed?

Keep your details up-to-date by telling us as soon as possible if your circumstances change.

Support tools

We have a range of publications and products to help you understand the Child Support Scheme and to assist you and your children after family separation. They're available free of charge from humanservices.gov.au/order or call **1800 040 972***.

Support Services

There's a range of support services available to help families affected by relationship or separation issues, like the Family Relationship Advice Line.

The Advice Line provides information and advice on family relationship issues and can refer you to other helpful services in your area. Call **1800 050 321** from 8 am—8 pm Monday to Friday, and 10 am—4 pm Saturday (local time, public holidays excluded) or visit familyrelationships.gov.au.

Your privacy

We collect information about you and your family for Child Support purposes. We understand that some information is sensitive, and we place great importance on protecting your privacy. For more information, see humanservices.gov.au/privacy.

Contact us

- If you have a Child Support Online Services account you can send us a secure message. Visit humanservices.gov.au/csaonline
- Visit our website humanservices.gov.au/contact
- Call us on **131 272*†** during business hours (8.30 am—4.45 pm Monday to Friday).

You may also find the Australian Tax Office website ato.gov.au useful for more details about taxable income.

*Call charges may apply.

† Please note your call may be recorded.

Do you need interpreting help?

If you don't speak English and need help, ring the Telephone Interpreting Service on **131 450**.